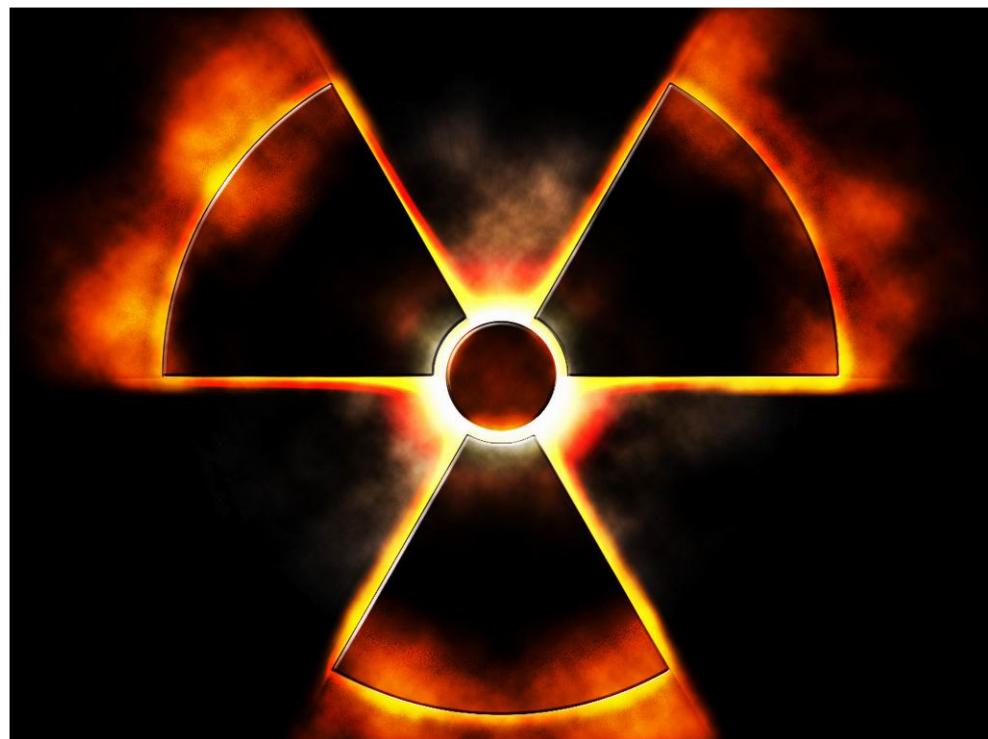
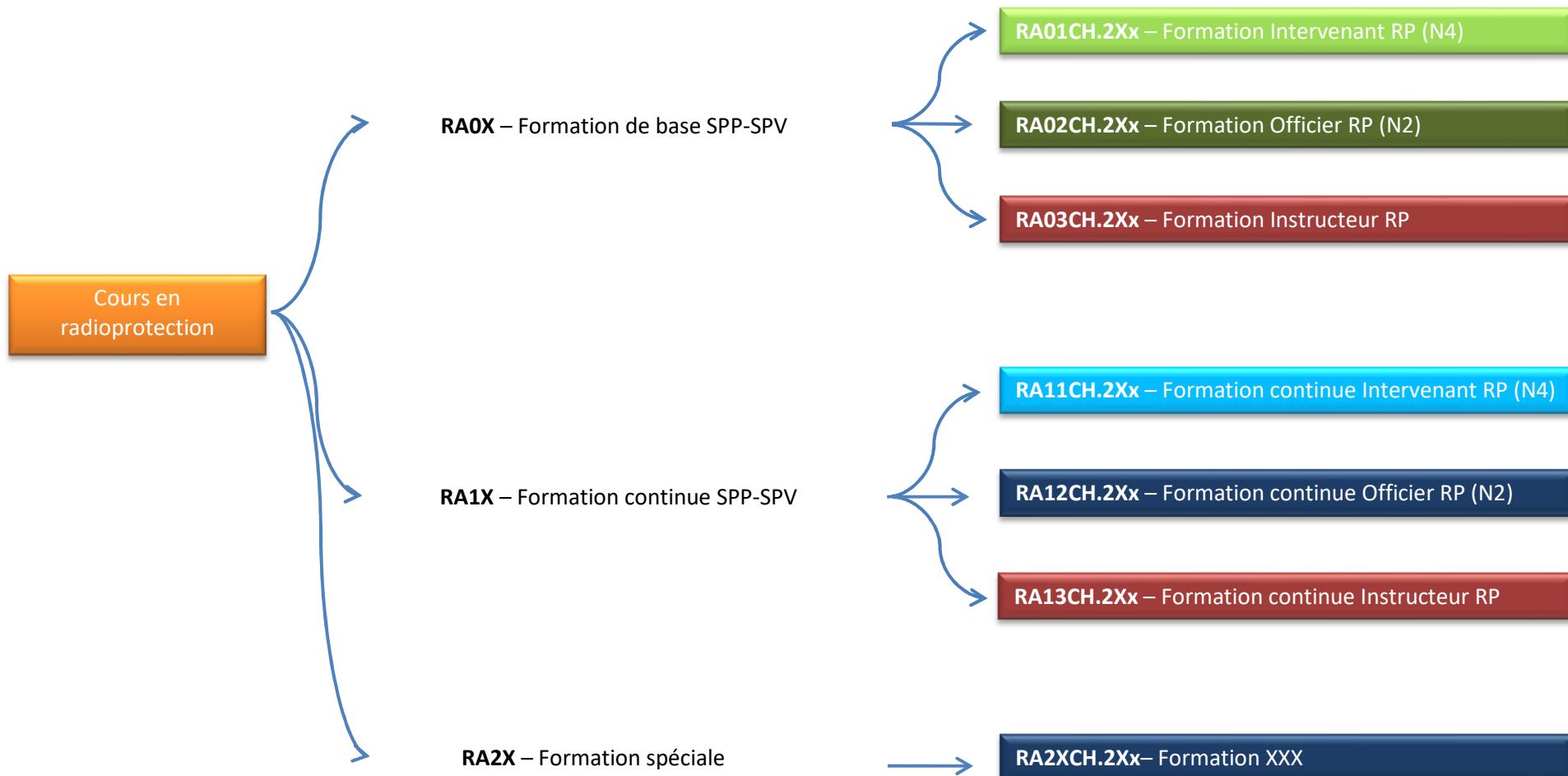


Offre de cours en radioprotection pour cantons latins



2026

Synoptique général des cours en radioprotection (cantons latins)



Offre de cours en radioprotection pour cantons latins (2026) – résumé

Type de formation	N° de cours	Fonction	Niveau selon Ord form RP	Public-cible	Durée [jour(s)]	Dates	Lieu
Formation	RA01CH.261a	Intervenant	N4	SPP – SPV	5	23-27.02.2026	Châtillon (FR)
	RA02CH.261a	Officier	N2	SPP – SPV	5	23-27.02.2026	Châtillon (FR)
	RA01CH.262a	Intervenant	N4	SPP – SPV	5	27.04-01.05.2026	Châtillon (FR)
	RA02CH.262a	Officier	N2	SPP – SPV	5	27.04-01.05.2026	Châtillon (FR)
Formation continue	RA11CH.261a	Intervenant	N4	SPP – SPV	1	04.11.2026	Versoix (GE)
	RA12CH.261a	Officier	N2	SPP – SPV	1	04.11.2026	Versoix (GE)
	RA11CH.262a	Intervenant	N4	SPP – SPV	1	05.11.2026	Versoix (GE)
	RA12CH.262a	Officier	N2	SPP – SPV	1	05.11.2026	Versoix (GE)
	RA13CH.261a	Instructeur	-	SPP – SPV	1	27.03.2026	Mühleberg (BE)

Offre de cours en radioprotection pour cantons latins (2026) – chronologie

Type de formation	N° de cours	Fonction	Niveau selon Ord form RP	Public-cible	Durée [jour(s)]	Dates	Lieu
Formation	RA01CH.261a	Intervenant	N4	SPP – SPV	5	23-27.02.2026	Châtillon (FR)
	RA02CH.261a	Officier	N2	SPP – SPV	5	23-27.02.2026	Châtillon (FR)
Formation continue	RA13CH.261a	Instructeur	-	SPP – SPV	1	27.03.2026	Mühleberg (BE)
Formation	RA01CH.262a	Intervenant	N4	SPP – SPV	5	27.04-01.05.2026	Châtillon (FR)
	RA02CH.262a	Officier	N2	SPP – SPV	5	27.04-01.05.2026	Châtillon (FR)
Formation continue	RA11CH.261a	Intervenant	N4	SPP – SPV	1	04.11.2026	Versoix (GE)
	RA12CH.261a	Officier	N2	SPP – SPV	1	05.11.2026	Versoix (GE)
	RA11CH.262a	Intervenant	N4	SPP – SPV	1	04.11.2026	Versoix (GE)
	RA12CH.262a	Officier	N2	SPP – SPV	1	05.11.2026	Versoix (GE)

Formation

Formation de base Intervenant RP (N4) (SPP-SPV)

RA01CH.261a

Public-cible	Sapeur-pompier appartenant à un Centre de Renfort en radioprotection, à un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou à une instance cantonale en charge de radioprotection
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Etre incorporé à l'ALSP • Etre incorporé dans un Centre de Renfort en radioprotection, dans un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou dans une instance cantonale en charge de radioprotection • Etre porteur d'appareil respiratoire
Objectifs du cours	<p>Au terme du cours, le participant est capable de (d') :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accomplir sa mission de sauvetage, de protection et d'extinction malgré la présence de radiations ionisantes ; • prendre des mesures d'urgence de protection lors d'un événement radiologique local (accident de transport ou incendie) ; • être en mesure d'éviter des irradiations inutiles, de se protéger contre les effets des radiations et d'éviter la propagation de la contamination ; • réaliser le contrôle, la décontamination et le rétablissement de son matériel après l'intervention ; • maîtriser la manipulation de base des appareils de mesures ; • connaître la structure d'un dispositif mis en place pour les interventions avec risque radiologique ; • effectuer des missions au profit du SCAM CENAL. <p>De plus le participant est informé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dangers des radiations ionisantes ; • les bases légales en vigueur.
Thèmes (contenu du cours)	<p>Bases légales, bases théoriques physique et techniques de mesures</p> <p>Mesures de radiations, tactique de travail en champ ionisant</p> <p>Dosimétrie</p> <p>Décontamination et travail au sas</p> <p>Prise en charge de blessés</p> <p>Interventions diverses, recherche de sources</p> <p>Travail SCAM CENAL</p>
Durée	5 jours
Attestation	Certificat d'aptitude reconnu par le DDPS
Fréquence	Bi-annuelle pour les SPP-SPV
Participants	Max. : 30 / min. : 12
Coûts	Communiqués par l'ECA-VD
Frais d'annulation	Selon les conditions générales de la CSSP (pas de facturation lors d'un désistement jusqu'à 91 jours avant le début du cours, 50% des frais de cours lors d'un désistement entre 90 et 31 jours avant le début du cours ; en cas de désistement ultérieur ou absence non excusée au cours, 100% des frais de cours seront facturés).
Lieu	Châtillon (FR)
Date	23 – 27.02.2026
Délai d'inscription	31 décembre 2025
Horaire	Selon Ordre du cours
Matériel	Selon Ordre du cours
Remarques	-

Formation

Formation de base Intervenant RP (N4) (SPP-SPV)

RA01CH.262a

Public-cible	<ul style="list-style-type: none"> Aspirant sapeur-pompier en formation à l'Académie latine des sapeurs-pompiers Sapeur-pompier appartenant à un Centre de Renfort en radioprotection, à un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou à une instance cantonale en charge de radioprotection
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> Etre incorporé dans un Centre de Renfort en radioprotection, dans un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou dans une instance cantonale en charge de radioprotection Etre porteur d'appareil respiratoire
Objectifs du cours	<p>Au terme du cours, le participant est capable de (d') :</p> <ul style="list-style-type: none"> accomplir sa mission de sauvetage, de protection et d'extinction malgré la présence de radiations ionisantes ; prendre des mesures d'urgence de protection lors d'un événement radiologique local (accident de transport ou incendie) ; être en mesure d'éviter des irradiations inutiles, de se protéger contre les effets des radiations et d'éviter la propagation de la contamination ; réaliser le contrôle, la décontamination et le rétablissement de son matériel après l'intervention ; maîtriser la manipulation de base des appareils de mesures ; connaître la structure d'un dispositif mis en place pour les interventions avec risque radiologique ; effectuer des missions au profit du SCAM CENAL. <p>De plus le participant est informé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les dangers des radiations ionisantes ; les bases légales en vigueur.
Thèmes (contenu du cours)	<p>Bases légales, bases théoriques physique et techniques de mesures</p> <p>Mesures de radiations, tactique de travail en champ ionisant</p> <p>Dosimétrie</p> <p>Décontamination et travail au sas</p> <p>Prise en charge de blessés</p> <p>Interventions diverses, recherche de sources</p> <p>Travail SCAM CENAL</p>
Durée	5 jours
Attestation	Certificat d'aptitude reconnu par le DDPS
Fréquence	Bi-annuelle pour les SPP-SPV
Participants	Max. : 30 / min. : 12 → la priorité sera donnée aux candidats de l'ALSP
Coûts	Communiqués par l'ECA-VD
Frais d'annulation	Selon les conditions générales de la CSSP (pas de facturation lors d'un désistement jusqu'à 91 jours avant le début du cours, 50% des frais de cours lors d'un désistement entre 90 et 31 jours avant le début du cours ; en cas de désistement ultérieur ou absence non excusée au cours, 100% des frais de cours seront facturés).
Lieu	Châtillon (FR)
Date	27.04 – 01.05.2026
Délai d'inscription	15 janvier 2026
Horaire	Selon Ordre du cours
Matériel	Selon Ordre du cours
Remarques	-

Formation

Formation de base **Officier RP (N2) (SPP-SPV)**

RA02CH.261a

Public-cible	Sapeur-pompier appartenant à un Centre de Renfort en radioprotection, à un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou à une instance cantonale en charge de radioprotection
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Etre incorporé dans un Centre de Renfort en radioprotection, dans un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou dans une instance cantonale en charge de radioprotection • Avoir la fonction d'officier au sein du Centre de renfort (sans nécessairement le grade) • Avoir suivi avec succès la Formation (de base) pour Intervenant RP (N4) • Etre porteur d'appareil respiratoire
Objectifs du cours	<p>Au terme du cours, le participant est capable de (d') :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborer à l'établissement des plans d'intervention intégrant la radioprotection ; • assurer la radioprotection efficace des intervenants pendant l'intervention ; • assister le chef d'intervention dans le domaine de la radioprotection ; • organiser des exercices de radioprotection dans son corps de sapeurs-pompiers ; • s'assurer de l'entretien et de la disponibilité des instruments de mesure et du matériel de radioprotection de son corps de sapeurs-pompiers ; • connaître la structure nationale d'intervention radiologique ; • conduire des missions au profit du SCAM CENAL.
Thèmes (contenu du cours)	<p>Rappel des bases théoriques (légales et physiques)</p> <p>Mesures de radiations</p> <p>Stratégie et tactique d'intervention</p> <p>Gestion de la dosimétrie</p> <p>Gestion de la décontamination et du travail au sas</p> <p>Aide à la conduite d'interventions diverses (niveau RP)</p> <p>Travail SCAM CENAL</p>
Durée	5 jours
Attestation	Certificat d'aptitude reconnu par le DDPS
Fréquence	Bi-annuelle
Participants	Max. : 8 / min. : 2
Coûts	Communiqués par l'ECA-VD
Frais d'annulation	Selon les conditions générales de la CSSP (pas de facturation lors d'un désistement jusqu'à 91 jours avant le début du cours, 50% des frais de cours lors d'un désistement entre 90 et 31 jours avant le début du cours ; en cas de désistement ultérieur ou absence non excusée au cours, 100% des frais de cours seront facturés).
Lieu	Châtillon (FR)
Date	23 – 27.02.2026
Délai d'inscription	15 novembre 2025
Horaire	Selon Ordre du cours
Matériel	Selon Ordre du cours
Remarques	-

Formation

Formation de base **Officier RP (N2) (SPP-SPV)**

RA02CH.262a

Public-cible	Sapeur-pompier appartenant à un Centre de Renfort en radioprotection, à un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou à une instance cantonale en charge de radioprotection
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Etre incorporé dans un Centre de Renfort en radioprotection, dans un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou dans une instance cantonale en charge de radioprotection • Avoir la fonction d'officier au sein du Centre de renfort (sans nécessairement le grade) • Avoir suivi avec succès la Formation (de base) pour Intervenant RP (N4) • Etre porteur d'appareil respiratoire
Objectifs du cours	<p>Au terme du cours, le participant est capable de (d') :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborer à l'établissement des plans d'intervention intégrant la radioprotection ; • assurer la radioprotection efficace des intervenants pendant l'intervention ; • assister le chef d'intervention dans le domaine de la radioprotection ; • organiser des exercices de radioprotection dans son corps de sapeurs-pompiers ; • s'assurer de l'entretien et de la disponibilité des instruments de mesure et du matériel de radioprotection de son corps de sapeurs-pompiers ; • connaître la structure nationale d'intervention radiologique ; • conduire des missions au profit du SCAM CENAL.
Thèmes (contenu du cours)	<p>Rappel des bases théoriques (légales et physiques)</p> <p>Mesures de radiations</p> <p>Stratégie et tactique d'intervention</p> <p>Gestion de la dosimétrie</p> <p>Gestion de la décontamination et du travail au sas</p> <p>Aide à la conduite d'interventions diverses (niveau RP)</p> <p>Travail SCAM CENAL</p>
Durée	5 jours
Attestation	Certificat d'aptitude reconnu par le DDPS
Fréquence	Bi-annuelle
Participants	Max. : 8 / min. : 2
Coûts	Communiqués par l'ECA-VD
Frais d'annulation	Selon les conditions générales de la CSSP (pas de facturation lors d'un désistement jusqu'à 91 jours avant le début du cours, 50% des frais de cours lors d'un désistement entre 90 et 31 jours avant le début du cours ; en cas de désistement ultérieur ou absence non excusée au cours, 100% des frais de cours seront facturés).
Lieu	Châtillon (FR)
Date	27.04 – 01.05.2026
Délai d'inscription	15 janvier 2026
Horaire	Selon Ordre du cours
Matériel	Selon Ordre du cours
Remarques	-

Formation continue

Formation continue Intervenant RP (N4) (SPP-SPV)

RA11CH.261a

Public-cible	Sapeur-pompier appartenant à un Centre de Renfort en radioprotection, à un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou à une instance cantonale en charge de radioprotection
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Etre incorporé dans un Centre de Renfort en radioprotection, dans un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou dans une instance cantonale en charge de radioprotection • Avoir suivi avec succès la Formation (de base) pour Intervenant RP (N4) • Etre porteur d'appareil respiratoire
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre à niveau des connaissances en radioprotection ; • Perfectionner le travail d'équipier au travers d'exercices d'interventions et d'études de cas ; • Apprendre de nouvelles techniques ou méthodes ; • Rafraîchir et actualiser l'engagement SCAM CENAL.
Thèmes (contenu du cours)	Rappel des bases théoriques Mesures de radiations Tactique de travail en champ ionisant Dosimétrie Décontamination et travail au sas Recherche de sources Prise en charge de blessés Interventions diverses Travail SCAM CENAL
Durée	1 jour
Attestation	Attestation de participation
Fréquence	Bi-annuelle
Participants	Max. : 24 / min. : 12
Coûts	Communiqués par l'ECA-VD
Frais d'annulation	Selon les conditions générales de la CSSP (pas de facturation lors d'un désistement jusqu'à 91 jours avant le début du cours, 50% des frais de cours lors d'un désistement entre 90 et 31 jours avant le début du cours ; en cas de désistement ultérieur ou absence non excusée au cours, 100% des frais de cours seront facturés).
Lieu	Versoix (GE)
Date	4 novembre 2026
Délai d'inscription	15 juin 2026
Horaire	Selon Ordre du cours
Matériel	Selon Ordre du cours
Remarques	-

Formation continue

Formation continue Intervenant RP (N4) (SPP-SPV)

RA11CH.262a

Public-cible	Sapeur-pompier appartenant à un Centre de Renfort en radioprotection, à un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou à une instance cantonale en charge de radioprotection
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Etre incorporé dans un Centre de Renfort en radioprotection, dans un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou dans une instance cantonale en charge de radioprotection • Avoir suivi avec succès la Formation (de base) pour Intervenant RP (N4) • Etre porteur d'appareil respiratoire
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre à niveau des connaissances en radioprotection ; • Perfectionner le travail d'équipier au travers d'exercices d'interventions et d'études de cas ; • Apprendre de nouvelles techniques ou méthodes ; • Rafraîchir et actualiser l'engagement SCAM CENAL.
Thèmes (contenu du cours)	Rappel des bases théoriques Mesures de radiations Tactique de travail en champ ionisant Dosimétrie Décontamination et travail au sas Recherche de sources Prise en charge de blessés Interventions diverses Travail SCAM CENAL
Durée	1 jour
Attestation	Attestation de participation
Fréquence	Bi-annuelle
Participants	Max. : 24 / min. : 12
Coûts	Communiqués par l'ECA-VD
Frais d'annulation	Selon les conditions générales de la CSSP (pas de facturation lors d'un désistement jusqu'à 91 jours avant le début du cours, 50% des frais de cours lors d'un désistement entre 90 et 31 jours avant le début du cours ; en cas de désistement ultérieur ou absence non excusée au cours, 100% des frais de cours seront facturés).
Lieu	Versoix (GE)
Date	5 novembre 2026
Délai d'inscription	15 juin 2026
Horaire	Selon Ordre du cours
Matériel	Selon Ordre du cours
Remarques	-

Formation continue

Formation continue **Officier RP (N2) (SPP-SPV)**

RA12CH.261a

Public-cible	Sapeur-pompier appartenant à un Centre de Renfort en radioprotection, à un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou à une instance cantonale en charge de radioprotection
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Etre incorporé dans un Centre de Renfort en radioprotection, dans un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou dans une instance cantonale en charge de radioprotection • Avoir la fonction d'officier au sein du Centre de renfort (sans nécessairement le grade) • Avoir suivi avec succès la Formation (de base) pour Officier RP (N2) • Etre porteur d'appareil respiratoire
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre à niveau des connaissances en radioprotection ; • Perfectionner le travail d'officier au travers d'exercices d'interventions et d'études de cas ; • Apprendre de nouvelles techniques ou méthodes ; • Rafraîchir et actualiser l'engagement SCAM CENAL.
Thèmes (contenu du cours)	Rappel des bases théoriques Mesures de radiations Stratégie et tactique d'intervention Gestion de la dosimétrie Gestion de la décontamination et du travail au sas Aide à la conduite d'interventions diverses (niveau RP) Travail SCAM CENAL
Durée	1 jour
Attestation	Attestation de participation
Fréquence	Bi-annuelle
Participants	Max. : 8 / min. : 2
Coûts	Communiqués par l'ECA-VD
Frais d'annulation	Selon les conditions générales de la CSSP (pas de facturation lors d'un désistement jusqu'à 91 jours avant le début du cours, 50% des frais de cours lors d'un désistement entre 90 et 31 jours avant le début du cours ; en cas de désistement ultérieur ou absence non excusée au cours, 100% des frais de cours seront facturés).
Lieu	Versoix (GE)
Date	4 novembre 2026
Délai d'inscription	15 juin 2026
Horaire	Selon Ordre du cours
Matériel	Selon Ordre du cours
Remarques	-

Formation continue

Formation continue **Officier RP (N2) (SPP-SPV)**

RA12CH.262a

Public-cible	Sapeur-pompier appartenant à un Centre de Renfort en radioprotection, à un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou à une instance cantonale en charge de radioprotection
Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Etre incorporé dans un Centre de Renfort en radioprotection, dans un Corps de sapeurs-pompiers d'entreprise avec une mission en radioprotection ou dans une instance cantonale en charge de radioprotection • Avoir la fonction d'officier au sein du Centre de renfort (sans nécessairement le grade) • Avoir suivi avec succès la Formation (de base) pour Officier RP (N2) • Etre porteur d'appareil respiratoire
Objectifs du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre à niveau des connaissances en radioprotection ; • Perfectionner le travail d'officier au travers d'exercices d'interventions et d'études de cas ; • Apprendre de nouvelles techniques ou méthodes ; • Rafraîchir et actualiser l'engagement SCAM CENAL.
Thèmes (contenu du cours)	<p>Rappel des bases théoriques</p> <p>Mesures de radiations</p> <p>Stratégie et tactique d'intervention</p> <p>Gestion de la dosimétrie</p> <p>Gestion de la décontamination et du travail au sas</p> <p>Aide à la conduite d'interventions diverses (niveau RP)</p> <p>Travail SCAM CENAL</p>
Durée	1 jour
Attestation	Attestation de participation
Fréquence	Bi-annuelle
Participants	Max. : 8 / min. : 2
Coûts	Communiqués par l'ECA-VD
Frais d'annulation	Selon les conditions générales de la CSSP (pas de facturation lors d'un désistement jusqu'à 91 jours avant le début du cours, 50% des frais de cours lors d'un désistement entre 90 et 31 jours avant le début du cours ; en cas de désistement ultérieur ou absence non excusée au cours, 100% des frais de cours seront facturés).
Lieu	Versoix (GE)
Date	5 novembre 2026
Délai d'inscription	15 juin 2026
Horaire	Selon Ordre du cours
Matériel	Selon Ordre du cours
Remarques	-

Formation continue
Formation continue Instructeurs RP (SPP-SPV)
RA13CH.261a

Public-cible	Instructeur en radioprotection
Conditions de participation	Etre membre du pool d'instructeurs RP (reconnu par le GCICL) avant la mise sur pied du cours d'instructeur RP ou avoir suivi le cours de Formation d'Instructeur RP
Objectifs du cours	Enrichir ses connaissances personnelles et de groupe
Thèmes (contenu du cours)	Travail pratique sur différents types de sources
Durée	1 jour
Attestation	Attestation de participation
Fréquence	-
Participants	Max. : 12 / min. : 5
Coûts	Communiqué par l'ECA-VD
Frais d'annulation	Selon les conditions générales de la CSSP (pas de facturation lors d'un désistement jusqu'à 91 jours avant le début du cours, 50% des frais de cours lors d'un désistement entre 90 et 31 jours avant le début du cours ; en cas de désistement ultérieur ou absence non excusée au cours, 100% des frais de cours seront facturés).
Lieu	Mühleberg (BE)
Date	27 mars 2026
Délai d'inscription	31 décembre 2025
Horaire	Selon ordre du cours
Matériel	Selon ordre du cours
Remarques	-